

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3629

29 novembre 2014

SOMMAIRE

Acrotemplon S.A.	174154	Kwintet International S.à r.l.	174146
Bon Bini Insurance & Immoconsulting S.à r.l.	174179	LU GE VIII S.à r.l.	174164
Catalist S.à r.l.	174147	New Oil Stream AG	174150
CAT D 21 S.à r.l.	174147	Santé S.A.	174156
Caves Scheid	174149	Society International S.A.	174146
China Corn Oil S.A.	174146	SOSVentures Luxembourg S.à r.l.	174151
Christali S.A.	174147	Sports-Buttek Schleich S. à r.l.	174153
Cible Expo International S.A.	174148	Spotcap Global S.à r.l.	174180
CI-ERRE LUX S.A.	174148	Stubolux S.A.	174152
CLdN S.A.	174146	Taïko S.A.	174152
Climate Finance S.A.	174190	Take-Off Light Aircraft S.à r.l.	174153
CLK Team Lux	174147	Team Protec	174155
CMA Sport S.A.	174148	Tesla Motors Luxembourg S.à r.l.	174151
CRE Holdings S.à r.l.	174149	Three Hills Capital I S.C.A.	174151
Cyan Oak Holding	174149	Tower Properties (Luxembourg) S.à r.l.	174166
Cyan S.à r.l.	174149	Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A.	174153
Cyan S.à r.l.	174150	Twelve Sicamore S.à r.l.	174152
Delima S.A.	174150	UBS (Lux) SIF SICAV 1	174151
Fio d'Azeite S.à r.l.	174192	UL Holdings S.A.	174154
Fulham Investment S.à r.l.	174192	Ulysse Formations S.A.	174154
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A.	174163	Unipole S.à r.l.	174158
Global Energy Solutions	174190	V6 Worldwide Investments S.à r.l.	174155
Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial	174192	Vietnam Cambridge Holding Group S.A.	174152
Inlas Holding S.à r.l.	174187	Wohnimmobilien AG	174155
Inteclux Software Engineering S.A.	174146		
Kellogg Lux I S.à r.l.	174179		

Inteclux Software Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173802/10.

(140198937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Kwintet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.469.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69597 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014173819/10.

(140198610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Society International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 122.603.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174107/11.

(140198479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

CLdN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 169.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014174441/11.

(140200299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

China Corn Oil S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.716.

*Extrait de la décision du liquidateur prise en date du 30 juillet 2013**Résolution unique*

Le liquidateur décide de transférer le siège social de la Société au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour CHINA CORN OIL S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2014174436/12.

(140200376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CAT D 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.332.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 11 novembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014174427/10.

(140199685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CLK Team Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 152.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014174443/10.

(140200407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Catalist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 104, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 110.755.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014174428/12.

(140200057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Christali S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 180.034.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 novembre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 11 novembre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour CHRISTALI S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014174437/22.

(140200346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CMA Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 164.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014174445/14.

(140200154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CEI, Cible Expo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 56.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mars 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, avec effet rétroactif au 12 mai 2010, pour une durée de 6 ans, la société FN-Services S.à r.l., sise à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, nouveau commissaire de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 novembre 2014.

Pour Cible Expo International S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014174439/16.

(140200288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 61.674.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 10 novembre 2014

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Mr Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A, né le 8 octobre 1961 à Metz, France, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mme Annick LEBLON, employée privée, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mr Illias ARATRI, Directeur de société, né le 10 janvier 1945 à Spilamberto, Italie, résidant professionnellement au n°21 Via Dante Alighieri, Spilamberto (MO), Italie.

sont reconduits pour une nouvelle période de six (6) années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

2. Le mandat de Commissaire de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de six (6) années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

CI-ERRE LUX S.A.

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014174438/24.

(140199720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Caves Scheid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 26.405.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014174429/9.
(140200348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Cyan Oak Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 171.392.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CYAN OAK HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014174458/11.
(140200220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Cyan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 136.122.

Veillez noter que l'associé ainsi que les gérants résident professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.
Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Pour Cyan s.à.r.l.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014174459/13.
(140199474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CRE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.613.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 30 octobre 2014 entre Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande Duchesse-Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, et CL III REO (Offshore) LLC une société constituée et existante sous les lois de Anguilla, ayant son siège social au 174 Mahogany Drive, bâtiment Mitchell House, AL-2640 The Valley, Anguilla, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Anguilla (Anguilla Chamber of Commerce and Industry) sous numéro 3007379, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- CL III REO (Offshore) LLC est l'associé unique de la Société à compter du 30 octobre 2014 et détient les 1.250.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRE Holdings S.à r.l.
Exequitive Partners S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2014174453/21.
(140199417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Delima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.331.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 novembre 2014 à 09.00 heures.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Delima S.A., tenue en date du 11 novembre 2014 que:

Il a été décidé d'accepter la démission de Mr. Khairuddin bin Haji Abd Hamid de sa fonction d'administrateur de la société, avec effet au 22 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014174463/17.

(140199893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

New Oil Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 136.848.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 octobre 2014

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Roman FAIZOV de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 octobre 2014 à minuit.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Ksenia Mazurova, née le 26 décembre 1982 à Kazan, Russie, résidant au 500, Seestrasse, CH-8038 Zurich, Suisse, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 octobre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018 en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2017.

L'associé unique de la Société a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes, la société Mayfair Trust Sàrl, pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de 2015 en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174792/18.

(140199493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Cyan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 136.122.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 11 Novembre 2014 que:

L'assemblée accepte la nomination de:

- M. Frank Rossi, née le 28 Octobre 1966 à Mons (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange en tant que gérant, avec effet au 11 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2014.

Pour Cyan S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014174460/19.

(140199911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Three Hills Capital I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 177.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014174951/10.

(140200009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Tesla Motors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 191.573.

EXTRAIT

Il est à noter que le pouvoir de signature de chaque gérant est comme suit:

«Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174950/13.

(140199860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

SOSVentures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 125.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174941/10.

(140199848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

UBS (Lux) SIF SICAV 1, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 juillet 2014

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- Mr Robert Süttinger, président et membre du conseil d'administration, Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

- Mr Thomas Portmann, membre du conseil d'administration, Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

- Mr Miles Harkness, membre du conseil d'administration, 21 Lombard Street, EC3V 9AH, London, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour UBS (LUX) SIF SICAV 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / André Guillaume

Director / Director

Référence de publication: 2014174978/21.

(140199948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Vietnam Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.395.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014175026/12.

(140200072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Stubolux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.478.

La convention de domiciliation conclue entre la société LES ESPACES REUNIONS S.A. et la société STUBOLUX S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79478, a été résiliée le 10 octobre 2014 avec effet immédiat.

A compter de ce jour, le siège social de la société STUBOLUX S.A. n'est plus fixé au 3 ZA de la Poudrerie. L-3364 Leudelange

Les Espaces Réunions

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014174945/13.

(140200390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Taïko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.498.

L'Assemblée générale ordinaire du 05 septembre 2014 a décidé de nommer BDO Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, pour la révision des comptes annuels statutaires et consolidés se clôturant au 31 décembre 2014. Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

TAÏKO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014174949/14.

(140200151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Twelve Sicamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.242.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 10 novembre 2014

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet au 16 octobre 2014.

L'Associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant de catégorie A Madame Marie-Hedwige EL KHOURY, née le 17 mars 1974 à Kafarabida au Liban et demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet au 16 octobre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014174959/15.

(140200389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Take-Off Light Aircraft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 176.222.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174960/9.

(140199536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Triton Luxembourg GP Efeu Pooling S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.200.

Les statuts coordonnés au 20 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014174957/11.

(140199966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Sports-Buttek Schleich S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 104.185.

EXTRAIT

L'an deux mille quatorze

Le dix novembre

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Gloesener, commerçant, demeurant à 26, rue Kinnekshaff L-8838 Wahl propriétaire de l'intégralité des parts (100) de la société S-Cape constituée en date du 14/05/1996 devant le notaire Camille Mines.

2) Monsieur Claude Wagner, demeurant à 14, bld de Verdun L-2670 Luxembourg, administrateur unique de la société Palm S.A. avec son siège social à 30, rue de l'Industrie L-8069 Bertrange (RCS B110705) constituée en date du 21/09/2005 devant le notaire Jean-Joseph Wagner

La comparante sub 1), déclare céder à Palm S.A. 30, rue de l'Industrie L-8069 Bertrange

Cent (100) parts sociales de la Société Sports-Buttek Schleich Sàrl, pour le prix de quatre cent quarante mille euros (440.000€),

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions sera payé par le cessionnaire au cédant avant la fin du mois de novembre 2014 par virement bancaire.

Finalement, l'associé, Palm S.A. représenté par son administrateur unique, Claude Wagner, pré qualifié, en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il donne son agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, la répartition est désormais la suivante:

Palm S.A.	100
Total: Cent parts sociales	100

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg le 10/11/2014.

Claude Wagner.

Référence de publication: 2014174943/34.

(140200189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Ulysse Formations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 116.442.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2014

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 08 octobre 2014 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que le siège social de la Société est transféré à L-1740 Luxembourg, 20, Rue de Hollerich, à compter du 1^{er} novembre 2014.

Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014174981/16.

(140199734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Acrotempion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 99.054.

EXTRAIT

Le mandat du commissaire aux comptes Lux-Audit Révision Sàrl est venu à échéance.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2013 a décidé de nommer en son remplacement KV Associates S.A., B67559, 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014175100/15.

(140200930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

UL Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.832.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 16 septembre 2014 à 14h00

Décisions:

1. Renouveler les mandats des administrateurs:

- Laurent USELDINGER, ayant son adresse à Park house, 9 College road, SE21 7BQ Londres,
- Olivier GRANBOULAN, ayant son adresse au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Jean-Michel MARQ, ayant son adresse au 5, rue du Pare, L-8301 Strassen,

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2015.

2. Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social 1, A Romescht, L-7364 Bofferdange, dûment enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125213.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2015.

Le Bureau

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2014174980/23.

(140200294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Wohnimmobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 116.718.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 novembre 2014 a renouvelé le mandat de l'administrateur unique.
- Mr Franz Christian THORBECKE, Via Ferruccio 58, 53011 Castellina in Chianti, Italie, administrateur unique.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.
L'assemblée générale du 10 novembre 2014 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Pour WOHNIMMOBILIEN AG

Société anonyme

Référence de publication: 2014175041/17.

(140199745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

V6 Worldwide Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.081.

—
EXTRAIT

En date du 11 novembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de la société Travis Management S.A., en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 11 septembre 2014;
- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175040/18.

(140200300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Team Protec, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-3753 Rumelange, 1A-1B, rue Steinberg.

R.C.S. Luxembourg B 93.451.

—
Extrait de la cession de parts sociales

Il résulte, que suite à la Cession de 252 parts sociales en date du 03 Novembre 2014 de Monsieur Jean-Michel SOULET, demeurant à F-57470 GUENVILLER, 22, rue des vergers, dans la société, au profit de Monsieur David DESSEAUX, demeurant à F-57570 HIMELING, 33, rue de la grotte,

Que la répartition des parts sociales au 03 Novembre 2014 est la suivante:

- Cinq Cent Quatre (504) parts sociales de la société sont détenues par Monsieur David DESSEAUX, demeurant à F-57570 HIMELING, 33, rue de la grotte.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Jean-Michel SOULET, demeurant à F-57470 GUENVILLER, 22, rue des vergers, n'est plus associé de la société.

Les parties intéressées au présent extrait déclarent approuver l'actuelle répartition.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174962/19.

(140200099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Santé S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 24th July 2003 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 29 August 2003, number 888.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 11 August 2014 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The notary noted that the meeting already resolved upon a first resolution under private seal and that the resolutions on the remaining agenda items stated below need to be passed in front of a notary.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The bureau had been validly constituted by the meeting as follows:

The meeting was presided by Frédéric Clasen, Maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Sophie Delwaide, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg acted as secretary and as scrutineer.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appeared from the attendance list that the outstanding four hundred eighty-two thousand five hundred sixty-three (482,563) category A shares, four hundred forty-one thousand six hundred eleven (441,611) category B shares and one hundred two thousand one hundred seventy-seven (102,177) category C shares, representing 100 % of the share capital of one hundred two million six hundred thirty-five thousand one hundred Euros (EUR 102,635,100) were duly represented at this meeting.

IV. All shareholders present or represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

V. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

2. Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it;

3. Appointment of one or more liquidators of the Company and determination of his or their powers.

After discussion and deliberation, the following resolutions were passed by unanimous vote of the shareholders:

Second resolution

The Meeting resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Third resolution

The Meeting resolved to appoint as liquidators

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under Luxembourg law, with a registered capital of 12.500 euro, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register under number RCS B 142 389, permanently represented by Mrs Ingrid Moinet;

- Mr Carlo Frau, residing in Milan, Italy; and

- Mr Alessandro Sironi, residing in Milan, Italy,

with the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended).

The liquidators are authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to distributions to the shareholders of the Company that they would consider appropriate.

The liquidators are exempted from making an inventory and are authorised to refer to the accounts of the Company.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately € 2,500.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept octobre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Santé S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée en date du 24 juillet 2003 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 29 août 2003, numéro 888..

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 août 2014 par acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

Le notaire a pris note que l'assemblée a déjà pris une première résolution sous seing privé et que les résolutions à prendre sur les points restants de l'ordre du jour ci-dessous doivent être prises devant notaire.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Le bureau a été valablement constitué par l'assemblée comme suit:

L'assemblée a été présidée par Frédéric Clasen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sophie Delwaide, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a agi comme secrétaire et scrutateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence que les quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-trois (482,563) actions de catégorie A, quatre cent quarante et un mille six cent onze (441,611) actions de catégorie B et cent deux mille cent soixante-dix-sept (102,177) actions de catégorie C, représentant 100% du capital social de cent deux millions six cent trente-cinq mille cent Euros (EUR 102.635.100) étaient dûment représentées à la présente assemblée.

IV. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu suffisamment et préalablement connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à tout avis de convocation préalable à l'assemblée, de sorte que celle-ci peut statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

2. Décision de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre;

3. Nomination de un ou plusieurs liquidateurs de la Société et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

Après discussion et délibération, les actionnaires ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société subsistant uniquement aux fins de la liquidation).

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateurs

- Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 12.500 euros, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro RCS B 142 389, avec pour représentant permanent Madame Ingrid Moinet;

- Monsieur Carlo Frau, demeurant à Milan, Italie; et

- Monsieur Alessandro Sironi, demeurant à Milan, Italie,
avec les pouvoirs les plus larges et notamment ceux énoncés dans les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Les liquidateurs sont autorisés, dans les limites prescrites par la loi, à procéder à des distributions aux actionnaires de la Société qu'ils considèrent opportun.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent simplement mentionner les comptes de la Société.

Les points portés à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison des résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Après lecture faite du présent document aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: S. DELWAIDE, F. CLASEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48137. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172341/130.

(140196789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Unipole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 191.695.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur MULUMBA TUBADI, gérant, né le 28 août 1981 à Kinshasa, demeurant à L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «UNIPOLE S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet:

La consultance, le conseil, l'organisation, la coordination, la formation, la recherche et développement, l'achat ainsi que la vente dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, du management, du design et l'innovation, tout comme tous les domaines qui se rapprochent directement ou indirectement à l'art sans aucune exception. Ainsi que toute activité non réglementée dont la gestion de patrimoine pour fond propre.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles, sous toutes formes, ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq-cent Euros (12 500,- €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125 - €) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant Unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiennent au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été enregistrés ainsi par le notaire, les 100 (cent) parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que, le cas échéant, la prime d'émission, a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire par Monsieur MULUMBA TUBADI, prénommé.

Le montant de douze mille cinq-cents Euros (12.500,- €) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2014.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Résolutions de l'associé unique Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 1 rue de Holtz L-8826 Perlé.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 1 (un) le nombre de Gérants et a nommé la personne suivante gérant pour une période indéterminée:

Monsieur MULUMBA TUBADI, gérant, né le 28 août 1981 à Kinshasa, demeurant à L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz.

En conformité avec l'article onze (11) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tubadi, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 octobre 2014. Relation: RED/2014/2269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014175021/289.

(140200375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.180.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174585/9.

(140199596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

LU GE VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.486.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-four octobre.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PG Europe S.à r.l, a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at, 203 route d'Esch, L 1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under the number 184 024,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LU GE VIII S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 187 486, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 203, Route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on 20 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2080 of 7 August 2014.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to amend article 13 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

In case of several managers, the Company will be managed by a board of managers composed of managers A and managers B who need not necessarily be shareholders.

The Company will be bound by the joint signatures of either:

- at least one Manager A and one Manager B
- or two Managers B.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").”

Second Resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Edward Francis Lyons III and Mrs Catherine Delsemme, with effect as from the date of the present resolution and the sole shareholder resolves to grant full discharge for their mandates.

Third Resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

Manager A:

- Mr Edward Francis Lyons III, chief operating officer, born in San Francisco (USA), on 7th March 1972, residing at Top Floor, 42 Gayton Road, NW3 1TU London, United Kingdom.

Managers B:

- Mr Mark J Connor, financial consultant, born 13th August 1966 in New-York (USA), residing at 200, Central Park South - Suite 10 P- NY 10015- New York - USA; and

- Mrs Catherine Delsemme, employee, born on 16th January 1979, in Verviers (Belgium), professionally residing at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le vingt.-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PG Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit du Luxembourg, ayant son siège sociale 203 route d'Esch, L 1471 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B184.024

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de LU GE VIII S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.486, ayant son siège social au Route d'Esch, 203, L-1471 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2014, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2080 du 7 Août 2014.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante

« **Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé de Gérants A et de de Gérants B qui ne seront pas nécessairement actionnaire La Société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe soit:

- d'au moins un Gérant A et un Gérant B ou
- deux Gérants B

L'associé unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.»

Deuxième Résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Edward Francis Lyons III et Mme Catherine Delsemme, en tant que gérants de la société, avec effet à la date de la présente résolution et leur donne décharge pour leur mandat.

Troisième Résolution

L'associée unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant A

- Monsieur Edward Francis Lyons III, chief oprating officer, né à San Francisco (USA), le 7 mars 1972, demeurant à Top Floor, 42 Gayton Road, NW3 1TU London, United Kingdom.

Gérants B

- Monsieur Mark J Connor, financial consultant, né le 13 août 1966 à New-York (USA), demeurant à 200, Central Park South - Suite 10 P- NY 10015- New York - USA et

- Madame Catherine Delsemme, employée, née le 16 janvier 1979 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

174166

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2014. Relation GRE/2014/4206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014170527/117.

(140194967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Tower Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.636.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October,

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

JS Immo Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 142411,

duly represented by Mr Mathieu BEAUMONT and Mrs Diva MACHADO, having their professional addresses in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Tower Properties (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand Great Britain Pounds (GBP 12,000), consisting of twelve thousand (12,000) shares having a par value of one Great Britain Pound (GBP 1.00) each. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s)

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The appearing party, JS Immo Luxembourg S.A., represented as stated above, subscribes all the twelve thousand (12,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand Great Britain Pounds (GBP 12,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Mr Daniel Wainberg, born on 23 August 1968, in Montevideo (Uruguay), residing at 70, rue du Rhône, CH-1211 Geneva (Switzerland);

b) Mr Ailton Bernardo, born on 17 September 1955, in Araraquara, SP (Brazil), residing at 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c) Mr Fernando Batista, born on 11 December 1969, in Sao Paulo, SP (Brazil), residing at 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d) Mr Mathieu Beaumont, born on 4 August 1980, in Fontainebleau, residing at 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on 31 December 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholders of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, the proxyholders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

JS Immo Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 142.411,

ici représentée par Monsieur Mathieu BEAUMONT et Madame Diva MACHADO, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Tower Properties (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la

conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

La comparante, JS Immo Luxembourg S.A., représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit toutes les douze mille (12.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
 - a) M. Daniel Wainberg, né le 23 août 1968 à Montevideo (Uruguay), ayant son adresse au 70, rue du Rhône, CH-1211 Genève (Suisse);
 - b) M. Ailton Bernardo, né le 17 septembre 1955, à Araraquara, SP (Brésil), ayant son adresse à 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
 - c) M. Fernando Batista, né le 11 décembre 1969 à Sao Paolo (Brésil), ayant son adresse à 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
 - d) M. Mathieu Beaumont, né le 4 août 1980 à Fontainebleau, ayant son adresse à 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2015 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux mandataires de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BEAUMONT, D. MACHADO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. LAC / 2014 / 50903. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174954/729.

(140199572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014173814/10.

(140198817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Bon Bini Insurance & Immoconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 169.305.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11/11/2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014174386/13.

(140199987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Spotcap Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.625,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.472.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Global Fin Tech Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184.665, having its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter "Global Fin Tech Holding"),

being the holder of eleven thousand two hundred fifty (11,250) common shares and six hundred twenty-five (625) series A shares,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany on 21 August 2014, and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 August 2014;

2. Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), a limited liability company (Unternehmergesellschaft (haftungsbeschränkt)) existing under the laws of Germany with its statutory seat in Berlin, Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg (Amtsgericht Charlottenburg), Germany, under number HRB 126893 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany (hereinafter "Bambino 53. V V"),

being the holder of one thousand two hundred fifty (1,250) common shares of the Company,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 21 August 2014;

3. AI Zencap Holdings LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5227608, with its registered office at c/o Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (hereinafter "Access"),

being the holder of three thousand seven hundred fifty (3,750) series A shares of the Company,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 21 August 2014;

4. HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) existing under the laws of Germany with its statutory seat in Munich, Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Munich (Amtsgericht München), Germany, under no. HRA 98863, having its business address at Kaiserstraße 14b, 80801 Munich, Germany (hereinafter "Holtzbrinck"),

being the holder of one thousand eight hundred seventy-five (1,875) series A shares of the Company,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Munich, Germany, on 21 August 2014.

5. Kaltroco Limited, a company existing under the laws of Jersey with registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 0ZS, registered with the JFSC Companies Register under number 60595 (hereinafter "Kaltroco"),

becoming the holder of one thousand eight hundred seventy-five (1,875) series A2 shares of the Company,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey, on 21 August 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties 1., 2., 3., and 4. (the "Existing Shareholders") are all the shareholders of Spotcap Global S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.472 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Carlo Wersandt, residing in Luxembourg, on 7 April 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1692 dated 1 July 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 August 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Existing Shareholders representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda whereby Kaltroco participates and votes for purpose of agenda point 5 et seq. only:

Agenda

1. Decision to create one (1) additional class of shares, referred to as series A2 shares (the “Series A2 Shares”) and to hence have three (3) classes of shares in total.

2. Decision to convert the existing six thousand two hundred and fifty (6,250) series A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each into six thousand two hundred and fifty (6,250) series A1 shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Series A1 Shares”), without cancellation of shares.

3. Acceptance of Kaltroco Limited, a company existing under the laws of Jersey with registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 0ZS, registered with the JFSC Companies Register under number 60595, as a new shareholder of the Company.

4. Increase of the Company’s share capital by an amount of one thousand eight hundred seventy-five euros (EUR 1,875) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand seven hundred fifty euros (EUR 18,750) up to twenty thousand six hundred twenty-five euros (EUR 20,625) by issuing one P thousand eight hundred seventy-five (1,875) Series A2 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5. Subsequent amendment of article five (5) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twenty thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 20,625), represented by

5.1.1 twelve thousand five hundred (12,500) common shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereinafter “Common Shares”),

5.1.2. six thousand two hundred fifty (6,250) series A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereinafter “Series A1 Shares”) and

5.1.3 one thousand eight hundred seventy-five (1,875) series A2 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereinafter “Series A2 Shares” and together with the Series A1 Shares the “Series A Shares”; the Series A Shares hereinafter also referred to as “Preferred Shares”)

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Each of (i) Global Fin Tech Holding S.à. r.l. (“Rocket”), (ii) Al Zencap Holdings LLC (“Access”), (iii) HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG (“Holtzbrinck”) and (iv) Kaltroco Limited (“Kaltroco”; Rocket, Access, Holtzbrinck and Kaltroco jointly the “Investors” and each an “Investor”) shall be entitled to subscribe for such amount of further shares to be issued in the course of a capital increase implementing an investment offer of a third party (being neither a shareholder nor a company affiliated to a shareholder within the meaning of sections 15 et seqq. German Stock Corporation Act (AktG) (a “Third Party Investor”)) which has been approved by shareholders holding at least three quarters of the share capital (a “Super Majority”) (a “Third Party Investment”) - irrespective whether made by the Third Party Investor or one or more matching shareholders - required to maintain up to its percentage ownership in the Company prior to such capital increase under the same terms and conditions on which the Third Party Investment is based on. Each respective Investor shall inform the Company by binding declaration within three (3) weeks if it intends to exercise its right pursuant to the foregoing sentence of this Article 5.3, following which the Third Party Investment (to the extent not taken up by the Investors under this Article 5.3) may proceed.”

6. Subsequent amendment of the article sixteen (16) of articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“Any amendment of these articles of association requires the unanimous consent of the Investors and the approval of (i) a majority in number of shareholders (ii) who also constitute a Super Majority.”

7. Subsequent amendment of the article twenty-five point one (25.1) of articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **25.1.** The Company shall have an advisory board. It shall consist of six (6) voting members. The shareholders’ meeting by way of an unanimous shareholders’ resolution, or the shareholders by way of shareholders’ agreement, may increase or decrease the number of voting members of the advisory board.”

8. Subsequent amendment of article thirty-one point one (31.1) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **31.1.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and any shareholders’ agreement which may be entered into from time to time between the shareholders and the Company, and which may supplement certain provisions of these articles. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any shareholders’ agreement, such shareholders’ agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.”

9. Miscellaneous.

Having duly considered each item of the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to create one (1) additional class of shares, referred to as Series A2 Shares and to hence have three (3) classes of shares in total.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to convert the existing six thousand two hundred and fifty (6,250) series A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each into six thousand two hundred and fifty (6,250) Series A1 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, without cancellation of shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders accepts Kaltroco, aforementioned, as a new shareholder of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred seventy-five euros (EUR 1,875) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand seven hundred fifty euros (EUR 18,750) up to twenty thousand six hundred twenty-five euros (EUR 20,625) by issuing one thousand eight hundred seventy-five (1,875) Series A2 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription

The one thousand eight hundred seventy-five (1,875) Series A2 Shares have been duly subscribed by Kaltroco, pre-named, here represented as aforementioned, for the price of one thousand eight hundred seventy-five euros (EUR 1,875).

Payment

The one thousand eight hundred seventy-five (1,875) Series A2 Shares subscribed by Kaltroco, aforementioned, have been entirely paid up through a contribution in cash in an amount of one thousand eight hundred seventy-five euros (EUR 1,875).

The amount of one thousand eight hundred seventy-five euros (EUR 1,875) is as now available to the company as has been proved to the undersigned notary.

The contribution in the amount of one thousand eight hundred seventy-five euros (EUR 1,875) is entirely allocated to the share capital.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article five (5) of the articles of association of the Company so that it shall now henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twenty thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 20,625), represented by

5.1.1 twelve thousand five hundred (12,500) common shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (hereinafter “Common Shares”),

5.1.2. six thousand two hundred fifty (6,250) series A1 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (hereinafter “Series A1 Shares”) and

5.1.3 one thousand eight hundred seventy-five (1,875) series A2 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (hereinafter “Series A2 Shares” and together with the Series A1 Shares the “Series A Shares”; the Series A Shares hereinafter also referred to as “Preferred Shares”)

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Each of (i) Global Fin Tech Holding S.à. r.l. (“Rocket”), (ii) Al Zencap Holdings LLC (“Access”), (iii) HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG (“Holtzbrinck”) and (iv) Kaltroco Limited (“Kaltroco”; Rocket, Access, Holtzbrinck and Kaltroco jointly the “Investors” and each an “Investor”) shall be entitled to subscribe for such amount of further shares to be issued in the course of a capital increase implementing an investment offer of a third party (being neither a shareholder nor a company affiliated to a shareholder within the meaning of sections 15 et seqq. German Stock Corporation Act (AktG) (a “Third Party Investor”)) and which has been approved by shareholders holding at least three quarters of the share capital (a “Super Majority”) (a “Third Party Investment”) - irrespective whether made by the Third Party Investor or one or more matching shareholders - required to maintain up to its percentage ownership in the Company

prior to such capital increase under the same terms and conditions on which the Third Party Investment is based on. Each respective Investor shall inform the Company by binding declaration within three (3) weeks if it intends to exercise its right pursuant to the foregoing sentence of this Article 5.3, following which the Third Party Investment (to the extent not taken up by the Investors under this Article 5.3) may proceed.”

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article sixteen (16) of the articles of association of the Company so that it shall now henceforth read as follows:

“Any amendment of these articles of association requires the unanimous consent of the Investors and the approval of (i) a majority in number of shareholders (ii) who also constitute a Super Majority.”

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article twenty-five point one (25.1) of the articles of association of the Company so that it shall now henceforth read as follows:

“ **25.1.** The Company shall have an advisory board. It shall consist of six (6) voting members. The shareholders’ meeting by way of an unanimous shareholders’ resolution, or the shareholders by way of shareholders’ agreement, may increase or decrease the number of voting members of the advisory board.”

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article thirty-one point one (31.1) of the articles of association of the Company so that it shall now henceforth read as follows:

“ **31.1.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and any shareholders’ agreement which may be entered into from time to time between the shareholders and the Company, and which may supplement certain provisions of these articles. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any shareholders’ agreement, such shareholders’ agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.”

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 2,000.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechszwanzigsten August.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCIENEN:

1. Global Fin Tech Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 184.665, mit Sitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg („Global Fin Tech Holding“),

Inhaber von elftausendzweihundertfünfzig (11.250) Stammanteilen und von sechshundertfünfundzwanzig (625) Anteilen der Serie A,

hier vertreten durch Frau Xiaoshu Tang, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 21. August 2014 in Berlin, Deutschland und am 18. August 2014 in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

2. Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), eine Unternehmergesellschaft (haftungsbeschränkt) bestehend unter deutschem Recht mit satzungsmäßigem Sitz in Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 126893 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland („Bambino 53. V V“),

Inhaber von tausendzweihundertfünfzig (1.250) Stammanteilen der Gesellschaft,

hier vertreten durch Frau Xiaoshu Tang, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 21. August 2014, ausgestellt in Berlin, Deutschland;

3. Al Zencap Holdings LLC, eine limited liability company bestehend unter dem Recht des Bundesstaates Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen beim Secretary of State des Bundesstaates Delaware unter der Eintragsnummer 5227608, mit Sitz in c/o Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Vereinigte Staaten von Amerika („Access“),

Inhaber von dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) Anteilen der Serie A der Gesellschaft,

hier vertreten durch Frau Xiaoshu Tang, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 21. August 2014, ausgestellt in London, Vereinigtes Königreich;

4. HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft bestehend unter deutschem Recht mit satzungsmäßigem Sitz in München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München, Deutschland, unter der Nummer HRA 98863, mit Geschäftssitz in Kaiserstraße 14b, 80801 München, Deutschland („Holtzbrinck“),

Inhaber von tausendachthundertfünfundsiebzig (1.875) Anteilen der Serie A der Gesellschaft,

hier vertreten durch Frau Xiaoshu Tang, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 21. August 2014, ausgestellt in München, Deutschland;

5. Kaltroco Limited, eine Gesellschaft bestehend unter dem Recht Jerseys, mit Sitz in Third Floor, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 0ZS, eingetragen im JFSC Companies Register unter der Nummer 60595, („Kaltroco“), zukünftiger Inhaber von tausendachthundertfünfundsiebzig (1.875) Anteilen der Serie A2 der Gesellschaft,

hier vertreten durch Frau Xiaoshu Tang, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 21. August 2014, ausgestellt in Jersey.

Besagte Vollmachten, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die Parteien 1., 2., 3. und 4. (die „Bestehenden Gesellschafter“) sind alle Gesellschafter der Spotcap Global S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 186.472, gegründet am 7. April 2014 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, welche am 1. Juli 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1692, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 7. August 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars geändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Da die Bestehenden Gesellschafter das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet haben, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung verhandeln, wobei Kaltroco ausschließlich für die Punkte 5 ff. der Tagesordnung teilnahme- und stimmberechtigt ist:

Tagesordnung

1. Beschluss bezüglich der Schaffung einer (1) weiteren Klasse von Anteilen, die als Anteile der Serie A2 bezeichnet werden (die „Anteile der Serie A2“), wodurch nunmehr insgesamt drei (3) Anteilsklassen bestehen.

2. Beschluss bezüglich der Umwandlung ohne Einziehung von Anteilen der bestehenden sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Anteile der Serie A mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) in sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Anteile der Serie A1 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) (die „Anteile der Serie A1“).

3. Aufnahme von Kaltroco Limited, einer Gesellschaft bestehend unter dem Recht Jerseys, mit Sitz in Third Floor, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 0ZS, eingetragen im JFSC Companies Register unter der Nummer 60595, als neuer Gesellschafter der Gesellschaft.

4. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von achtzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 18.750) um einen Betrag von tausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 1.875) auf einen Betrag von zwanzigtausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 20.625) durch die Ausgabe von tausendachthundertfünfundsiebzig (1.875) Anteilen der Serie A2 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1).

5. Dementsprechende Änderung des Artikels fünf (5) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 5. Gesellschaftskapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwanzigtausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 20.625), bestehend aus

5.1.1 zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) (die „Stammanteile“),

5.1.2 sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Anteilen der Serie A1 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) (die „Anteile der Serie A1“), und

5.1.3 tausendachthundertfünfundsiebzig (1.875) Anteilen der Serie A2 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) (die „Anteile der Serie A2“, gemeinschaftlich mit den Anteilen der Serie A1 die „Anteile der Serie A“; die Anteile der Serie A im Folgenden auch die „Vorzugsanteile“).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird in dieser Satzung oder durch das Gesetz von 1915 etwas Gegenteiliges bestimmt.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Jeder der Gesellschafter (i) Global Fin Tech Holding S.à r.l. („Rocket“), (ii) Al Zencap Holdings LLC („Access“), (iii) HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG („Holtzbrinck“) und (iv) Kaltroco Limited („Kaltroco“; Rocket, Access, Holtzbrinck und Kaltroco gemeinschaftlich die „Investoren“ und jeweils ein „Investor“) ist zur Zeichnung einer Anzahl weiterer bei einer Kapitalerhöhung ausgegebener Anteile berechtigt, wodurch ein Investmentangebot eines Dritten umgesetzt wird (bei dem es sich weder um einen Gesellschafter, noch um eine mit einem Gesellschafter verbundene Gesellschaft im Sinne der §§ 15 ff. des deutschen Aktiengesetzes (AktG) (ein „Drittinvestor“) handelt), der von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, zugestimmt wurde (eine „Qualifizierte Mehrheit“) (eine „Investition eines Dritten“) - unabhängig davon, ob diese vom Drittinvestor oder von einem oder mehreren vergleichbaren Gesellschaftern erfolgte - die zur Erhaltung der Beteiligungsquote an der Gesellschaft vor einer solchen Kapitalerhöhung erforderlich ist, und dies zu denselben Bedingungen, wie bei einer Investition eines Dritten. Jeder jeweilige Investor hat die Gesellschaft durch eine verbindliche Erklärung innerhalb von drei (3) Wochen darüber zu unterrichten, ob er sein Recht gemäß des vorstehenden Satzes dieses Artikels 5.3 ausüben möchte, wobei die Investition eines Dritten nach Ablauf dieser Frist (soweit nicht von den Investoren nach diesem Artikel 5.3 übernommen) durchgeführt wird.“

6. Anschließende Änderung des Artikels sechzehn (16) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet: „Eine Änderung dieser Satzung erfordert die einstimmige Zustimmung der Investoren und die Zustimmung (i) einer zahlenmäßigen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die gleichzeitig eine Qualifizierte Mehrheit darstellen.“

7. Anschließende Änderung des Artikels fünfundzwanzig Punkt eins (25.1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **25.1.** Die Gesellschaft hat einen Beirat. Dieser besteht aus sechs (6) stimmberechtigten Mitgliedern. Die Anzahl der stimmberechtigten Mitglieder des Beirats kann von der Gesellschafterversammlung durch einen einstimmigen Gesellschafterbeschluss oder von den Gesellschaftern durch eine Gesellschaftervereinbarung erhöht oder herabgesetzt werden.“

8. Anschließende Änderung des Artikels einunddreißig Punkt eins (31.1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **31.1.** Sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und jeder Gesellschaftervereinbarung, die die Gesellschafter mitunter mit der Gesellschaft eingehen und durch die bestimmte Bestimmungen dieser Satzung ergänzt werden könnten. Sollte ein Artikel dieser Satzung mit den Bestimmungen einer Gesellschaftervereinbarung in Widerspruch stehen, so ist die Gesellschaftervereinbarung zwischen den Parteien, soweit nach luxemburgischem Recht zulässig, maßgebend.“

9. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, eine (1) weitere Klasse von Anteilen zu schaffen, die als Anteile der Serie A2 bezeichnet werden, wodurch nunmehr insgesamt drei (3) Anteilsklassen bestehen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die bestehenden sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Anteile der Serie A mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) ohne Einziehung von Anteilen in sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Anteile der Serie A1 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung nimmt Kaltroco, vorbenannt, als neuen Gesellschafter der Gesellschaft an.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von achtzehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 18.750) um einen Betrag von tausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 1.875) auf einen Betrag von zwanzigtausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 20.625) durch die Ausgabe von tausendachthundertfünfundsiebzig (1.875) Anteilen der Serie A2 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), zu erhöhen.

Zeichnung

Die tausendachthundertfünfundsiebzig (1.875) Anteile der Serie A2 wurden ordnungsgemäß von Kaltroco, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einem Preis von tausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 1.875) gezeichnet.

Zahlung

Die von Kaltroco, vorbenannt, gezeichneten tausendachthundertfünfundsiebzig (1.875) Anteile der Serie A2 wurden vollständig eingezahlt durch eine Bareinlage in Höhe von tausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 1.875).

Die Summe von tausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 1.875) steht der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung so wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Einlage in Höhe von tausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 1.875) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwanzigtausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 20.625), bestehend aus

5.1.1 zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) (die „Stammanteile“),

5.1.2 sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Anteilen der Serie A1 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) (die „Anteile der Serie A1“), und

5.1.3 tausendachthundertfünfundsiebzig (1.875) Anteilen der Serie A2 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) (die „Anteile der Serie A2“, gemeinschaftlich mit den Anteilen der Serie A1 die „Anteile der Serie A“; die Anteile der Serie A im Folgenden auch die „Vorzugsanteile“).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird in dieser Satzung oder durch das Gesetz von 1915 etwas Gegenteiliges bestimmt.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Jeder der Gesellschafter (i) Global Fin Tech Holding S.à r.l. („Rocket“), (ii) Al Zencap Holdings LLC („Access“), (iii) HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG („Holtzbrinck“) und (iv) Kaltroco Limited („Kaltroco“; Rocket, Access, Holtzbrinck und Kaltroco gemeinschaftlich die „Investoren“ und jeweils ein „Investor“) ist zur Zeichnung einer Anzahl weiterer bei einer Kapitalerhöhung ausgegebener Anteile berechtigt, wodurch ein Investmentangebot eines Dritten umgesetzt wird (bei dem es sich weder um einen Gesellschafter, noch um eine mit einem Gesellschafter verbundene Gesellschaft im Sinne der §§ 15 ff. des deutschen Aktiengesetzes (AktG) (ein „Drittinvestor“) handelt), der von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, zugestimmt wurde (eine „Qualifizierte Mehrheit“) (eine „Investition eines Dritten“) - unabhängig davon, ob diese vom Drittinvestor oder von einem oder mehreren vergleichbaren Gesellschaftern erfolgte - die zur Erhaltung der Beteiligungsquote an der Gesellschaft vor einer solchen Kapitalerhöhung erforderlich ist, und dies zu denselben Bedingungen, wie bei einer Investition eines Dritten. Jeder jeweilige Investor hat die Gesellschaft durch eine verbindliche Erklärung innerhalb von drei (3) Wochen darüber zu unterrichten, ob er sein Recht gemäß des vorstehenden Satzes dieses Artikels 5.3 ausüben möchte, wobei die Investition eines Dritten nach Ablauf dieser Frist (soweit nicht von den Investoren nach diesem Artikel 5.3 übernommen) durchgeführt wird.“

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel sechzehn (16) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„Eine Änderung dieser Satzung erfordert die einstimmige Zustimmung der Investoren und die Zustimmung (i) einer zahlenmäßigen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die gleichzeitig eine Qualifizierte Mehrheit darstellen.“

Siebter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel fünfundzwanzig Punkt eins (25.1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **25.1.** Die Gesellschaft hat einen Beirat. Dieser besteht aus sechs (6) stimmberechtigten Mitgliedern. Die Anzahl der stimmberechtigten Mitglieder des Beirats kann von der Gesellschafterversammlung durch einen einstimmigen Gesellschafterbeschluss oder von den Gesellschaftern durch eine Gesellschaftervereinbarung erhöht oder herabgesetzt werden.“

Achter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel einunddreißig Punkt eins (31.1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **31.1.** Sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und jeder Gesellschaftervereinbarung, die die Gesellschafter mitunter mit der Gesellschaft eingehen und durch die bestimmte Bestimmungen dieser Satzung ergänzt werden könnten. Sollte ein Artikel dieser Satzung mit den Bestimmungen einer Gesellschaftervereinbarung in Widerspruch stehen, so ist die Gesellschaftervereinbarung zwischen den Parteien, soweit nach luxemburgischem Recht zulässig, maßgebend.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Honorare oder Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 2.000,- geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und vom Notar gemeinsam mit dieser Bevollmächtigten unterzeichnet worden.

Gezeichnet: X. TANG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41060. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 6. November 2014.

Référence de publication: 2014172352/410.

(140196831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Inlas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.769.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand -Duchy of Luxembourg),

There appeared:

“A.T. Cross Company, a corporation incorporated and existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, étage Suite 400, USA - 19808 Wilmington, Delaware, and registered with the Delaware Companies’ Register under number 5355107,

hereby represented by Mrs Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal on 16 October 2014,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “Inlas Holding S.à r.l.”, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg (“the Company”), registered with the R.C.S. Luxembourg under section B number 176769, incorporated by a notarial deed of April 9th, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1421 on June 15th, 2013. The articles of association have been amended according to a notarial deed on September 3rd, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2746 on November 4th, 2013.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Introduction of the possibility to set up a premium account by the insertion of a third paragraph in article 5 of the articles of incorporation of the Company and subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

2. Decision to change the financial year end of the Company as at 31 March of each year and for the first time as at 31 March 2014, so that the financial year will begin on the first April and will end on the last day of March of each year;
3. Subsequent amendment of Article 13 of the articles of association of the Company;
4. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to introduce the possibility to set up a premium account by the insertion of a third paragraph in article 5 of the articles of incorporation.

As a result, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at nineteen thousand five hundred United States Dollars (USD 19,500), represented by one million nine hundred and fifty thousand (1,950,000) shares, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.”

Second resolution

The shareholder resolves to change the financial year of the Company as at 31 March of each year and for the first time as at 31 March 2014, so that it will begin on the first April and end on the last day of March of each year.

Third resolution

The shareholder resolves to change Article 13 of the articles of incorporation as follows:

Art. 13. Financial year. "The Company's financial year begins on 1st April of each year and closes on 31st of the following year."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«A.T. Cross Company», a une société constituée et existant sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, étage Suite 400, USA - 19808 Wilmington, Delaware, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 5355107,

représentée aux fins des présentes par Madame Séverine HACKEL, maître endroit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 octobre 2014,

laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Inlas Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 646A. Avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg ("la Société"), enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous la section B numéro 179769, constituée suivant acte notarié du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1421 en date du 15 juin 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 3 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2746 le 4 novembre 2013.

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seul associé de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Introduction de l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission par l'insertion d'un troisième alinéa à l'article 5 des statuts de la Société et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
 2. Décision de modifier la date de clôture de chaque exercice social et ce, pour la première fois au 31 mars 2014, de sorte qu'il commencera le 1^{er} avril et terminera le 31 mars de chaque année;
 3. Modification subséquente de l'article 13 des statuts;
 4. Divers;
- a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associé unique décide d'introduire l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission par l'insertion d'un troisième alinéa à l'article 5 des statuts de la Société.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

“ **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 19.500) représenté par un million neuf cent cinquante mille (1.950.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.”.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société et ce, pour la première fois au 31 mars 2014, de sorte qu'il commencera désormais le 1^{er} avril de chaque année et terminera le 31 mars de l'année suivante.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et termine le 31 mars de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14269. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014171303/127.

(140196120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

**Global Energy Solutions, Société Anonyme,
(anc. Climate Finance S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 166.720.

—
In the year two thousand fourteen, on the twenty fourth of October,
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Climate Finance S.A., a société anonyme, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 166720, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Roger AR-RENSDORFF, Civil Law Notary, residing in Luxembourg on 13 January 2012 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 776 on 23 March 2012; and, the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting is chaired by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the thirty one thousand (31,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

Change of the corporate name of the company and subsequent amendment of the first Article of the Articles of Association.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to change the corporate name of the Company and to turn it into Global Energy Solutions.

As a consequence of the above, the meeting decides to amend the first article of the Articles of Association so that as from now on it will read as follows:

" **1. Form and Name.** There exists a public limited liability Company (société anonyme) under the name Global Energy Solutions which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 19158, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred euros (EUR 800.-) There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Climate Finance S.A., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 166720, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 776 du 23 mars 2012 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trente et un mille (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société et modification subséquente de l'Article premier des statuts.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en Global Energy Solutions.

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **1. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Global Energy Solutions (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50126. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014169638/103.

(140194238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Fulham Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 05 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171931/10.

(140197245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Fio d'Azeite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 3, rue des Pins.

R.C.S. Luxembourg B 151.030.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

De Oliveira Rodrigues Isabel

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2014171944/11.

(140197075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 octobre 2014

Dépôt Rectificatif n° L 140194766 du 04.11.2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 50 rue Charles Martel, 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur suivant:

- Monsieur Marc THILL, administrateur, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes suivant:

- AUDIEX S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

- ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social sis au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Monsieur Claude ZIMMER, en qualité de président du conseil d'administration est domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014171289/31.

(140196044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.